

Accueil > Société > Sécurité

A Six-Fours, un guide a été édité pour savoir reconnaître la maltraitance animale et savoir comment y réagir

Quand parle-t-on de maltraitance? Comment aider? Qui contacter? Police et collégiens ont centralisé toutes les réponses dans un précieux document.

Enregistrer Partager



LA RÉDACTION
CRÉÉ LE 4 JUILLET 2025 • 08:00
MIS À JOUR LE 20 SEPTEMBRE 2025 • 06:22



RÉSERVÉ AUX ABONNÉS

"Je suis un chien enfermé dans le véhicule de mon maître, garé en plein soleil..."; "Mes propriétaires me laissent seul sur un balcon (...), je vis dans mes excréments, mes gamelles d'eau et de nourriture sont souvent vides..."; "Je suis un lapin nain angora (...) Un jour, plusieurs gamins m'ont brûlé les poils et la peau avec leurs mégots en ricanant, pendant que d'autres filmaient et diffusaient sur les réseaux sociaux..."

Afin "d'aider les citoyens à repérer et identifier les situations de maltraitance animale au quotidien", un guide vient de paraître avec le soutien de la mairie de Six-Fours.

Le fruit d'un travail de 6 mois, initié par la circonscription de police nationale de Sanary - Six-Fours - Bandol, en lien avec la police municipale et avec des collégiens de la commune (Reynier et Font de Fillol).

Le major Marie-Dominique Marfaing, qui a chapeauté ce projet "Inédit dans le Var", a salué "l'implication des jeunes, sur un sujet qui les a passionnés".

Un chien dans une voiture: ce que dit la loi

Ce support d'information, présenté ce jeudi en mairie, comporte différentes rubriques très utiles, comme savoir qualifier la maltraitance animale et, surtout, savoir agir en conséquence lorsqu'on en est témoin: comme lors des cas de figure cités plus haut, les réponses à apporter se veulent exhaustives, pour être efficaces.

À VOIR AUSSI

"Laisser un animal seul dans une voiture, même par temps doux, peut entraîner un coup de chaleur en quelques minutes, rappelle la police. L'été, la température peut y dépasser les 40° en moins de 10 minutes."

Face à une situation extrême, si l'on ne parvient pas à mettre rapidement la main sur le propriétaire négligent, il convient donc d'appeler la police (17) et les pompiers (18).

Mais, *"si vous estimez que la vie de l'animal est menacée (inconscience, agitation anormale), stipule le guide, et que vous ne pouvez pas attendre les secours, vous pouvez briser une vitre pour lui porter secours, en présence de deux témoins qui pourront attester de l'urgence de la situation". "L'article 122-7 du code pénal vous protège si vous agissez face à un danger menaçant autrui ou un bien."*

Collecter des preuves

Le cas d'un animal demeurant dans des conditions indignes? Dans la mesure du possible, chacun peut faciliter le travail des policiers et des associations de protection animale: *"Prenez des photos régulièrement, tenez un journal de bord daté quotidiennement (faits, interventions des maîtres, état de l'animal)",* préconisent les autorités.

Si la situation perdure, *"contactez une association de protection animale ou la SPA qui pourra rendre visite au propriétaire, constater la situation et déposer plainte. Vous pouvez aussi signaler cette situation à la police (nationale ou municipale) sur l'application « Ma Sécurité.fr »".* Après enquête, le procureur décidera des suites judiciaires à donner, qui peuvent être lourdes.

Le document rappelle que les sanctions encourues, peuvent aller, pour des sévices graves et actes de cruauté, jusqu'à 45.000 euros d'amende, 3 ans de prison et, bien sûr, saisie de l'animal. Abandonner son animal, rappelle également la loi, est passible des mêmes peines.

Une page est encore consacrée aux chiens catégorisés, aux obligations du maître (permis de détention, étude comportementale du chien, avoir un casier vierge...) et les sanctions correspondantes en cas de manquements. *"Nous sommes particulièrement attentifs à ces questions",* prévient l'adjoint à la sécurité de Six-Fours, Thierry Mas Saint-Guiral.

Le lien avec les violences conjugales

"Les chiffres montrent un lien souvent étroit entre les violences conjugales et intrafamiliales", indique le major Marfaing. À tel point que le guide en fait état: *"Les animaux de compagnie sont un moyen de pression supplémentaire pour l'auteur des violences afin de contrôler, atteindre et influencer la victime. Le partenaire violent instrumentalise l'animal: il menace, frappe et parfois peut blesser mortellement l'animal pour faire passer un message à sa conjointe. Il se sert du lien affectif avec l'animal pour asseoir son emprise."*

Une occasion de rappeler que toute forme de violence est bonne à dénoncer.

1. Le guide est disponible dans les bâtiments communaux, mais également en version numérique sur le site de la ville, "www.ville-six-fours.fr".

"Un chat errant est un chat non identifié, sans propriétaire, vivant en groupe dans des lieux publics. Il est interdit de les nourrir", définit le guide. Sous ce statut, ils relèvent de la responsabilité des maires.

Mais Six-Fours subventionne des associations (Ch'Amis pour la vie et L'Arche du Mont Salva) pour qu'elles se chargent notamment de la stérilisation des populations, ce qui permet de freiner la prolifération des petits félins, qui ne font pas toujours l'unanimité dans les quartiers: bagarres bruyantes, miaulements intempestifs durant les chaleurs, excréments et mauvaises odeurs...

Stérilisés et surveillés

Mais, une fois stérilisés et relâchés proches du lieu de leur capture, les chats se font généralement plus discrets. Dès lors identifiés et propriétés d'une association, ils deviennent des chats dits libres.



S'abonner

Ma ville ▾

Actualités ▾

Faits divers

Société ▾

Vidéos ▾

Sports ▾

Météo

Loisirs ▾